

DEPARTEMENT
DU HAUTE-SAONE

CANTON
DE RIOZ

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
04/09/2025

date d'affichage :
25/09/2025

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025 à 20 H 30

Etaient présents : DAMIDAUX Cédric - GIRARD Serge (pouvoir de DUMOULIN Edith), LANQUETIN Georges (pouvoir de PERDRIX Luc) - MATAILLET Cécile - PAGNIER Isabelle (pouvoir de VIGNARDET Céline) - PELCY Eglantine - CARVAL Tom.

Absents excusés : PERDRIX Luc (pouvoir à LANQUETIN Georges), VIGNARDET Céline (pouvoir à PAGNIER Isabelle), DUMOULIN Edith (pouvoir à Serge GIRARD)

Secrétaire de séance : MME Eglantine PELCY.

Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

1/ Choix de l'entreprise pour la démolition et la reconstruction du pont de Millaudon, délibération validée à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié à compter du 01 juillet 2022 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Fait à Ruhans le 25/09/2025

